

20 novembre 2000

00.165

**Motion du groupe PopEcoSol****HEP-BEJUNE: anticiper pour ne pas se tromper**

La nouvelle Haute école pédagogique (HEP) va voir le jour prochainement. Nous pouvons nous réjouir de cette naissance en collaboration avec deux cantons voisins. Toutefois, nous aimerions que le Conseil d'Etat se penche sur quelques questions qui nous viennent à l'esprit. Leur problématique concerne le moyen et le long termes surtout. Nos préoccupations sont de deux natures: la pénurie future d'enseignants et l'harmonisation des conditions de travail dans les trois cantons.

**1. La pénurie future est possible et prévisible.**

Dans les années 1970, les volées d'enseignants à l'Ecole normale atteignaient parfois 80 ou 90 étudiants. En 2010 environ, tous ces enseignants généralistes arriveront à l'âge de la retraite. De plus, nous ne tenons même pas compte de la situation à l'école enfantine que nous connaissons moins mais qui sera aussi touchée par ce phénomène. Nous croyons savoir que chaque site de la HEP (Porrentruy, Bienne, La Chaux-de-Fonds) accueillera environ 40 étudiants. Mathématiquement, il ne sera pas possible de combler les nombreux départs à la retraite des dix prochaines années.

Le Conseil d'Etat veut-il bien nous faire un rapport à ce propos, chiffres à l'appui, et nous dire comment il compte remédier à ce problème?

**2. Harmonisation.**

Le Conseil d'Etat peut-il nous faire part de ses réflexions sur ces différents points:

- Les postulutions pourront-elles se faire dans les trois cantons pour les enseignants des trois sites?
- Les salaires seront-ils uniformisés dans les trois cantons?
- Les nominations se feront-elles de la même manière partout?
- Les maîtres de stage auront-ils le même statut dans BEJUNE?
- En résumé, pour une formation équivalente, les conditions-cadres pour les enseignants de la HEP seront-elles les mêmes?

Vous avez certainement compris que nous souhaitons une certaine cohérence dans les conséquences de la création de la HEP. C'est dans ce sens-là que nous désirons une étude de la part du Conseil d'Etat?

*Signataires:* F. Portner, A. Bringolf, D. de la Reussille, C. Piguet et F. John.